

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS  
CTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue lundi 15 août 2011 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents (es) Mme Pascale Parent, Mme Denise Caron, Mme Gitane Michaud, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Noël Lambert, Maire.

M. Robert Lebel, conseiller au siège no. 1 est absent.  
M. Jérôme Bérubé, conseiller au siège no. 5 est absent.  
M. Louis Marie Paris, conseiller au siège no. 6 est absent.

Employés(es) présents(es) : Mme Nathalie Bélanger, sec.-très. adj.  
M. Jacques Richard, manœuvre.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Mme Diane Bernier est présente.

**OUVERTURE**

Après un moment de silence, M. le Maire ouvre la séance.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution numéro 11-08-15-224**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU 4 JUILLET 2011**

**Résolution numéro 11-08-15-225**

Il est proposé par Mme Denise Caron et résolu que le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2011 soit accepté tel que rédigé à cette séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2011**

**Résolution numéro 11-08-15-226**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2011 soit accepté tel que rédigé à cette séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**CORRESPONDANCES**

**Résolution numéro 11-08-15-227**

**Ministre des Transports :** Confirmation d'une subvention Aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour le 4<sup>e</sup> Rang Est au montant de 22 000\$, échéance: 15 février 2012.

**Ministre des Transports :** Confirmation d'une subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour le 4<sup>e</sup> Rang Est au montant de 8 000\$, échéance : 15 février 2012.

**UMQ :** Remerciement pour le don de 100\$ pour l'aide aux municipalités inondées de la Montérégie.

**Ministère de la Famille et des Aînés :** Confirmation d'une subvention de 24 000\$ pour l'élaboration de la politique familiale et d'un soutien technique de 30 heures correspondant à une valeur de 6 400\$.

**CPTAQ :** Dossier M. Cyril Deschênes, confirmé.

**Université rurale Québécoise 2011 :** Suite à la résolution no. 11-07-12-221, un montant de 348,78\$ a été déboursé par la municipalité pour l'inscription de Mme Pascale Parent.

**Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune :** Demande d'information concernant les dispositions règlementaires qui pourraient être applicables aux activités forestières sur notre territoire. Document remis à M. Gabriel Dumont qui verra à y donner suite.

**UMQ :** Modèle de code d'éthique pour les élus. (Faire copie à chacun)

**MRC de la Mitis :** Accusé réception du règlement concernant la prévention incendie.

**911 :** Rapport statistiques annuelles.

**Agence de la santé et des services sociaux du Bas Saint-Laurent :** Information sur la Berce du Caucase, une plante toxique et envahissante.

**SER de la Mitis :** Demande de signature pour travaux sur le lot 10, rang 5, suivi d'un dossier qui date de juin 2010. M. le Maire ira les revoir à ce sujet car déjà rencontré, question de chemin et de castor.

**M. Alain Marquis :** Confirmation de prise de possession du camion CGER le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

**Publicité :** Encan en octobre fait par le Centre de services partagés Québec, 244 lots de camions de déneigement, niveleuses, souffleurs...

**Mme Danielle Doyer :** Appel de proposition 2011. Fonds pour l'accessibilité. Date limite 23 septembre 2011.

**Maison des Jeunes Gaëlle Toanen :** Info sur le fonctionnement de la MDJ pour l'été et le départ de Mélissa.

**Tournoi de golf :** MRC de la Mitis/Sûreté du Québec : aucun y participe.

**École Le Mistral :** Remerciement pour Album des finissants.

**Colloque annuel Fondation Rues principales :** Mercredi 28 septembre 2011 au Capitole de Québec.

**Solidarité Rurale :** Demande pour devenir membre. M. Lambert prendra les informations pour discussions à une prochaine séance.

**Coalition Urgence Rurale du Bas St-Laurent :** Demande d'adhésion au coût de 100\$. Dossier à suivre à la prochaine séance.

**Explornet :** Publicité service Internet haute vitesse offert sur notre territoire.

**MRC de la Mitis :** Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis.

**Sainte-Jeanne-D'Arc :** Plan d'urbanisme.

**Commission Municipale Québec :** Demande d'avis concernant la demande d'exemption de taxe prise par le Club de l'Âge d'Or. Dossier à revoir en septembre.

**Club de l'Âge d'Or :** Demande de don. Dossier à revoir en septembre.

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA  
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU  
QUÉBEC (CPTAQ)**

**Résolution numéro 11-08-15-228**

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Les Hauteurs doit procéder à la démolition du pont acier-bois du ruisseau Larivé dans le 4<sup>e</sup> Rang Est et à l'installation d'un ponceau en tuyau de tôle ondulée en guise de remplacement;

CONSIDÉRANT QU' Un chemin de déviation temporaire doit être aménagé du côté aval du ponceau à construire sur une superficie d'environ 1 550 mètres carrés sur le lot no.20 du 4<sup>e</sup> Rang Est du Canton Massé;

CONSIDÉRANT QUE Les travaux doivent durer environ dix (10) jours ouvrables;

CONSIDÉRANT QU' Une fois les travaux terminés, l'emplacement visé sera remis dans l'état où il était avant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE Toute la terre végétale sera remise en place une fois les travaux terminés;

CONSIDÉRANT QUE L'emplacement visé est zoné agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q.,c.P-41.1);

CONSIDÉRANT QUE L'emplacement visé excède la largeur maximale de 30 mètres que peut avoir une emprise publique telle que mentionnée à l'article 41 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q.,c.P-41.1);

CONSIDÉRANT QU' Une demande d'autorisation doit être adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

PROPOSÉ PAR Mme Pascale Parent

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Les Hauteurs présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aménagement d'un chemin de déviation temporaire sur une surface d'environ 1 550 mètres carrés sur le lot no.20 du 4<sup>e</sup> Rang Est du Canton Massé;

QUE la Municipalité de Les Hauteurs autorise Madame Diane Bernier, directrice générale, à présenter pour et au nom de la Municipalité, ladite demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

QUE la Municipalité de Les Hauteurs recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'occupation temporaire d'une surface d'environ 1 550 mètres carrés sur le lot no.20 du 4<sup>e</sup> Rang Est du Canton Massé afin d'y aménager un chemin de déviation temporaire.

Adopté à l'unanimité.

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT**

##### **Résolution numéro 11-08-15-229**

Il est proposé par Mme Pascale Parent et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Diane Bernier, dg, à émettre un chèque au montant de 264\$ à l'ordre du Ministre des Finances afin d'accompagner la demande d'autorisation à la CPTAQ dans le cadre du projet ponceau du ruisseau Larivé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **FORMATION**

##### **Résolution numéro 11-08-15-230**

Il est proposé par Mme Denise Caron et résolu que la municipalité des Hauteurs approuve l'inscription de Mme Diane Bernier, dg, à une formation sur le code d'éthique des employés municipaux le 19 octobre 2011. La municipalité défraie les coûts inhérents à ce cours dont l'inscription au montant de 148.10 \$

#### **COLLOQUE 2011**

##### **Résolution numéro 11-08-15-231**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise Mme Diane Bernier à participer au colloque annuel de l'ADMQ, mercredi le 7 septembre 2011 à Matane. La municipalité défraie les coûts inhérents à ce cours dont les coûts d'inscription de 65\$.

#### **DEMANDE DE LOCAL**

##### **Résolution numéro 11-08-15-232**

Le conseil municipal approuve le prêt gratuit du local le Saisonnier utilisé le 14 août 2011 dans le cadre du Festival Country Western de St-Gabriel, sous la responsabilité de M. Donald Caron, afin d'y organiser une randonnée équestre et offrir un dîner aux participants ainsi que les services d'utilité public.

Adopté à l'unanimité.

#### **DEMANDE DE LOCAUX**

##### **Résolution numéro 11-08-15-233**

Il est proposé par Mme Denise Caron et résolu que la municipalité des Hauteurs offre gratuitement les locaux et la conciergerie aux Pompiers de Les Hauteurs afin de leur permettre de tenir une journée d'activités sous le thème «parent-enfant» le samedi 20 août 2011.

Exceptionnellement, advenant que l'activité est lieu le 21 août 2011, en cas d'intempéries, M. Denis Dupont, aura la responsabilité de l'ouverture et fermeture du centre paroissial étant donné l'absence du concierge pour cette journée.

P.S. Communiquer avec la concierge, Mme Laurence Perreault, afin de connaître à l'avance l'heure à laquelle vous désirez faire ouvrir le centre paroissial. 418-798-4726 tél. ou 418-750-9084 cellulaire.

Adopté à l'unanimité.

#### **APPUI À LA DEMANDE D'AUGMENTATION DU FINANCEMENT STATUAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC ET À LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU**

##### **Résolution numéro 11-08-15-234**

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant.

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que «L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle», que «La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action», que «L'approche sera participative», que «La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions»;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de «Réformer la gouvernance de l'eau» et les engagements qui y sont rattachés, «Mettre en place la gestion par bassin versant», «Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets»;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la «constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs»;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la *Politique nationale de l'eau*;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau,

le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs soutient l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un porte-feuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

### **LISTE DES COMPTES À PAYER/LISTE DES DÉBOURSÉS**

#### **Résolution numéro 11-08-15-235**

Il est proposé par Mme Denise Caron et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 61 176.30\$ et la liste des déboursés du mois de juillet 2011 au montant de 68 587.24\$ Adopté à l'unanimité.

Les Aménagements Lamontagne.....	8 572.86\$
Béton Provincial Ltée.....	782.11\$
Fonds d'information sur le territoire.....	6.00\$
Dépanneur du Coin.....	60.13\$
D.F. Rouleau inc.....	12 128.32\$
Les Entreprises de fabrication.....	881.78\$
Génératrice Drummond.....	20 506.50\$
Matériaux Fidèle Lévesque.....	142.88\$
Ministre des Finances.....	1 708.88\$
M.R.C de la Mitis.....	201.04\$
Construction B.M.L. Division.....	1 025.33\$
Plante Yvan.....	2 694.87\$
Richard Jacques.....	290.19\$
Les Services Kopilab.....	192.53\$
SNC Lavalin.....	10 822.88\$
M. Wilbrod Michaud.....	1 160.00\$
TOTAUX.....	61 176.30\$

### **FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

#### **Résolution numéro 11-08-15-236**

État des revenus et dépenses pour la Fête Nationale sera présenté le 6 septembre 2011 car quelques ajustements devront être apportés au rapport déposé par Mme Émilienne Boucher, responsable.

### **LOISIRS**

#### **Résolution numéro 11-08-15-237**

Mme Nathalie Bélanger, trésorière pour les Loisirs Les Hauteurs a déposé l'état des revenus et dépenses pour l'activité du 50<sup>ème</sup> anniversaire de mariage de M. et Mme Hector Claveau, ainsi que l'état des revenus et dépenses pour le mois de juillet 2011.

#### **INDICATEUR DE GESTION 2010**

##### **Résolution numéro 11-08-15-238**

Mme Diane Bernier, dg, a déposé le rapport d'indicateur de gestion 2010. Un avis public informera la population du dépôt de ce document pour consultation par les citoyens intéressés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **M. GILBERT GUIMOND**

##### **Résolution numéro 11-08-15-239**

M. Gilbert Guimond, étudiant et manœuvre pour la période estivale, a terminé ces fonctions en date du 5 août 2011.

#### **FORMATION SUR L'ÉTHIQUE**

##### **Résolution numéro 11-08-15-240**

Rappel pour vendredi le 9 septembre 2011, formation sur l'éthique pour les élus à Ste-Luce de 9h00 à 16h00. (1, rue Langlois Salle Communautaire).

#### **ADOPTION RÈGLEMENT NO. 205**

##### **Résolution numéro 11-08-15-241**

RÈGLEMENT NUMÉRO 205

RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LA RUE PRINCIPALE ENTRE LE NO. CIVIQUE 228 À 241;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c.C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du Conseil municipal de la municipalité de Les Hauteurs tenue le 4 juillet 2011 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 11-07-04-209.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Denise Caron

Appuyé par Mme Gitane Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement numéro 205, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse Rue Principale entre le no. civique 228 à 241.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 30 km/h sur le chemin Rue Principale entre le no. Civique 228 à 241.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par la municipalité.

#### ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉ LE : 15 août 2011

### **ADOPTION RÈGLEMENT NO. 206**

#### **Résolution numéro 11-08-15-242**

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 206

#### RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR UN TRONÇON DU 4<sup>e</sup> RANG EST, CHAÎNAGE 0.080 À 0.180

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Les Hauteurs tenue le 12 juillet 2011 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 11-07-12-219.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Gitane Michaud

Appuyé par Mme Denise Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement numéro 206, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

#### ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse sur un tronçon du 4<sup>e</sup> Rang Est, chaînage 0.080 à 0.180.

#### ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 50 km sur un tronçon du chemin du 4<sup>e</sup> Rang Est.

#### ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par la municipalité.

#### ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à

la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉ LE : 15 août 2011

### **RÉPONDEUR**

#### **Résolution numéro 11-08-15-243**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise la directrice générale à faire ajouter l'option répondeur à la ligne téléphonique de Télus.

Adopté à l'unanimité.

### **VARIA**

#### **Résolution numéro 11-08-15-244**

Entente du regroupement incendie : À discuter le 29 août 2011.

Camion Incendie : Dossier pour le règlement d'emprunt rendu sur le bureau du Ministre Lessard pour approbation. Dossier à suivre.

Aqueduc et Égouts : Discussion prévue pour le 29 août 2011.

Cheminée : Offre de service de ramonage de cheminée par une Firme accréditée soit Bérubé Ramonage de St-Joseph-de-Lepage, 418-775-3555.

Terrain Caserne : Discussion prévue pour le 29 août 2011.

Politique de salle : À discuter le 29 août 2011.

### **DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

#### **Résolution numéro 11-08-15-245**

Rencontre de travail : 29 août 2011.

Séance ordinaire : mardi 6 septembre 2011.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution numéro 11-08-15-246**

À 22h25 sur proposition de Mme Gitane Michaud, la séance est levée.

\_\_\_\_\_ Maire \_\_\_\_\_ dg/sec.trés./gma

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS  
CTÉ MATAPÉDIA**

### **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la secrétaire-trésorière/directrice générale que le conseil municipal de la municipalité des Hauteurs a, lors de sa séance régulière du 15 août 2011, adopté le règlement numéro 205, Règlement concernant les limites de vitesse sur la rue principale entre le no. Civique 228 à 241.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité des Hauteurs, au 50 rue de l'Église à Les Hauteurs.

Donné à Les Hauteurs, ce 15<sup>ième</sup> jour d'août 2011.

---

Diane Bernier  
Secrétaire-trésorière/  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Diane Bernier, en ma qualité de secrétaire-trésorière/directrice générale de la municipalité des Hauteurs, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 9 heures et 12 heures de l'avant-midi ce 15<sup>ième</sup> jour du mois d'août 2011.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 15<sup>IE<sup>ME</sup></sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2011.

---

Diane Bernier  
Secrétaire-trésorière/  
Directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS  
CTÉ MATAPÉDIA**

### **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la secrétaire-trésorière/directrice générale que le conseil municipal de la municipalité des Hauteurs a, lors de sa séance régulière de 15 août 2011, adopté le règlement numéro 206, Règlement concernant les limites de vitesse sur un tronçon du 4<sup>e</sup> rang Est, chaînage 0.080 à 0.180.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité des Hauteurs, au 50 rue de l'Église à Les Hauteurs.

Donné à Les Hauteurs, ce 15<sup>ième</sup> jour d'août 2011.

---

Diane Bernier  
Secrétaire-trésorière/  
Directrice générale

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Diane Bernier, en ma qualité de secrétaire-trésorière/directrice générale de la municipalité des Hauteurs, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 9 heures et 12 heures de l'avant-midi ce 15<sup>ième</sup> jour du mois d'août 2011.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 15<sup>ÈME</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2011.

---

Diane Bernier  
Secrétaire-trésorière/  
Directrice générale

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS**

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

#### **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la secrétaire-trésorière/directrice générale qu'à la séance régulière du 15 août 2011 j'ai déposé le rapport d'indicateur de gestion pour l'année 2010.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce document au bureau municipal de Les Hauteurs, situé au 50 rue de l'Église Les Hauteurs.

Ce document est transmis au Ministère des Affaires Municipales et des Régions, service de l'information financière et de la vérification.

Donné à Les Hauteurs, ce 18<sup>ième</sup> jour d'août 2011.

---

Diane Bernier, sec.-très./dg

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Diane Bernier, en ma qualité de secrétaire-trésorière/directrice générale de la municipalité des Hauteurs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par les conseil municipal, entre 11h00 et 12h00 de l'avant-midi ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'août 2011.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 18<sup>ième</sup> jour du mois d'août 2011.

---

Diane Bernier, sec.-très./dg